

Famille HENAULT

148, rue de la taille

41700 CHEMERY

Réponse à l'enquête parcellaire

1- Propriétaires non consultés

Peut-on clôturer une enquête publique et une enquête parcellaire sans que tous les propriétaires aient reçu les avis d'enquêtes ? Ou, pour certains, dans un délai ne leur permettant pas de répondre correctement ?

Rien que pour notre propriété, Sylvie et Jean-Jacques Hénault n'ont rien reçu.

Virginie Hénault, Nathalie Hénault et Isabelle Riolland ont reçu les avis d'enquête seulement une semaine ou une semaine et demie avant sa clôture.

Or il est prévu d'exproprier ces personnes de plusieurs de leurs terres, et même d'une partie des jardins entourant la maison.

2- Empreinte carbone de la déviation

Ce projet va à contre-sens de toutes les mesures que le gouvernement cherche à mettre en place pour lutter contre le réchauffement climatique. D'ailleurs si l'on considère les enquêtes publiques du département, elles concernent presque toutes l'énergie photovoltaïque. Or à Chémery on prévoit de goudronner, d'accroître la circulation routière et notamment celle des camions (le moyen de transport terrestre le plus polluant), et leur vitesse.

3- Problématique environnementale aux environs du ru St Martin

Le décalage vers le nord de l'accès au pont de passage de la VC 6 est une très bonne initiative, pour préserver de vieux arbres, seuls survivants de la suppression des haies d'antan (passage des chauves-souris).

Mais le projet en l'état prévoit par ailleurs une véritable hécatombe pour les nombreux arbres bordant de chaque côté la route d'accès Ouest à la passerelle.

Nous souhaitons que ces arbres (dont un magnifique chêne), seuls vestiges de la déforestation des années 60 soient préservés également.

4- Protections anti-bruit

Cette partie de la déviation constitue une zone de dépassement, ce qui en fait un tronçon particulièrement bruyant. Or la protection anti-bruit nord-sud en amont du ru St Martin s'arrête précisément sur une partie haute de la déviation.

Nous demandons donc une protection autour de la zone du pont situé à Saint Martin. La partie de la déviation située au sud de ce pont est trop peu enfouie pour se passer de

merlons et de protections acoustiques supplémentaires. Un dispositif paysager serait aussi nécessaire sur ces merlons.

Nous demandons la SUPPRESSION des créneaux de dépassement, non justifiés car les camions roulent à 80- 90 km/h et les voitures sont limitées à 90.

Injustifié aussi car les voitures retrouveront les camions dès la fin de la déviation. Rappelons que le trafic va beaucoup augmenter puisque la création de cet "axe structurant" va délester les routes alentours (D 675 et D765).

Le budget ainsi économisé (suppression des créneaux donc) pourra servir à réaliser des merlons supplémentaires.

Les merlons anti-bruit seront aussi nécessaires pour préserver le paysage (de cette balafre !)

5- Respect des accès aux bâtiments

Le plan montre que l'emprise au sud du pont de Saint Martin débute au niveau du portail de notre propriété, or sur chaque côté de cette emprise se trouvent des portes d'accès à nos bâtiments, et nous craignons que ces accès ne puissent plus être utilisés. Nous souhaitons donc avoir plus de détails sur les travaux prévus à cet endroit.